

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20210107-06-DE
Date de télétransmission : 19/01/2021
Date de réception préfecture : 19/01/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
45	34	34 + 7 pouvoirs

Date de convocation
24 Décembre 2020

Date d'affichage du compte rendu

DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 07 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de **Laurent TROGRIC**, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIU, Béatrice BOCHNAK, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Denise GERARDIN, Dominique GRANDIEU, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Patrice LEBOEUF, Ludovic LEGGERI, Martine LEPIANKO, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Aurélie MACAIGNE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Odile SCHMITT, Alain SOLDNER, Laurent TROGRIC, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents : Pascal BECK, Céline GEOFFROY, William GRAFF, Yves LEICKNER.

Représentés : Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Denis GODEFROY par Carole SALEUR, Antony KUHN par Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT par Catherine LESAINE, Jeanne PHILIPPOT par Chantal PELLENZ, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Bernard VERGANCE par Valentin DETHOU.

Monsieur Valentin DETHOU a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Avenant à la convention d'objectifs entre la commune de Champigneulles, le FJEP de Champigneulles et le Bassin de Pompey pour l'encadrement des enfants durant le temps méridien de la restauration scolaire

N° de délibération : 6

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
34	41	41	0	0	0

Rapporteur : M. MACHADO

Par convention en date du 20 décembre 2018, la ville de Champigneulles, le Foyer de Jeunes et d'Education populaire (FJEP) de Champigneulles et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ont renouvelé la convention d'objectifs qui les lie pour 4 ans. Cette convention précise les subventions et moyens apportés au FJEP par la ville de Champigneulles et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Pour le Bassin de Pompey, il s'agit de missions d'encadrement des enfants des écoles maternelles et élémentaires de Champigneulles sur le temps méridien.

Un avenant à la convention d'objectifs vous est proposé pour l'année 2021. Il fixe le montant de l'engagement financier pour l'année.

Le coût supporté par le Bassin de Pompey pour l'encadrement du temps méridien des enfants de la restauration à Champigneulles, confié au FJEP, est estimé à 133 800€ pour 2020 alors que la prévision était de 162 257 euros. Cet écart est dû aux sommes non facturées en raison de la suspension de la prestation durant la période de confinement et de la baisse des effectifs qui a suivi. Après révision, pour l'année 2021,

~~l'enveloppe financière est estimée à environ 165 144 €. L'augmentation est due à l'évolution des coûts salariaux basée sur la convention collective de l'animation.~~

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs entre la ville de Champigneulle, le FJEP et le Bassin de Pompey.

Fait et délibéré les jours, mois et an
susdits.

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent TROGRIC